Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/058 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France (SMMHdF)

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

Délibération 2026/058 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France (SMMHdF)

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France (anciennement Hauts-de-France Mobilités) rassemble trente-six autorités organisatrices de mobilité (AOM). Il s'agit d'un syndicat mixte de type SRU (du nom de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000) exclusivement composé AOM, les communautés de communes ayant pris la compétence « mobilité », les communautés d'agglomération, les communautés urbaines ou encore les syndicats mixtes de transport. Le législateur a confié aux syndicats mixtes dits SRU les compétences suivantes : l'information voyageur multimodale, la coordination des offres de transport et l'intégration tarifaire.

Le syndicat mixte a été créée en 2009, sous le nom de Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) sur le périmètre de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais. Sous l'impulsion de celle-ci, le SMIRT a rassemblé les onze autorités organisatrices urbaines, les Départements du Nord et du Pas de Calais et enfin le Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

À l'occasion de la création de la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte a enregistré l'adhésion de quatre AOM de l'Aisne : la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Soissonais et la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry.

En 2018, le SMIRT a cédé la place à Hauts-de-France Mobilités. À l'issue de l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités, le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France a été rejoint par dix-huit communautés de communes et communautés d'agglomérations ayant pris la compétence « mobilité », ainsi que par le Département du Nord.

Au titre de ses compétences, le Syndicat :

- Assure la maîtrise d'ouvrage de la carte régionale Pass Pass utilisée sur le TER et plusieurs réseaux urbains ;
- Détient la propriété de la marque Pass Pass ;
- Garantit l'interopérabilité du support qui permet de voyager sur plusieurs réseaux ;
- Assure la maitrise d'ouvrage de la Centrale Pass Pass qui restitue via le site passpass.fr l'ensemble des données horaires et tarifaires de l'ensemble des réseaux de transports des Hauts-de-France ;
- Anime la stratégie en matière de covoiturage, via la plateforme de mise en relation passpasscovoiturage.fr. ;
- Gère un groupement de commande pour le déploiement du transport à la demande pour les AOM rurales.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 2°,

Vu le code des transports, dont l'article L3421-2,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu les statuts modifiés du syndicat mixte des mobilités des Hauts de France par arrêté préfectoral du 8 décembre 2025.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis approuvés par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018,

Considérant que les compétences du syndicat mixte des Mobilités en matière de billettique interopérable, d'information voyageurs et ses actions en faveur du Transport à la Demande,

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

2026/

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis de s'appuyer sur l'ingénierie et les ressources du syndicat mixte pour améliorer son réseau de transport interurbain et urbain et développer la mobilité sur son territoire,

Considérant que les nominations s'effectuent selon la procédure du scrutin secret uninominal à trois tours, avec la possibilité pour le conseil communautaire, à l'unanimité, de décider de ne pas procéder par scrutin secret, conformément aux dispositions introduites par la loi « 3DS » du 21 février 2022, codifiées à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire procède à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, comme suit :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	M. Henri QUONIOU	M. Michel HENNEQUART

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026 Publication le 24/04/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_058**
Objet :	**Délibération 2026/058 portant désignation des représentants de la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France (SMMHdF)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026_058-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026_058-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_058.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_058-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h35min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h35min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h35min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h36min06s	Reçu par le MI le 2026-04-23